



ASSEMBLÉE DE PROVINCE

BUREAU

N° 921-2013/BAPS/DENV

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Ville de Nouméa	1
Conseil d'aire Djubéa-Kapumé	1
JONC	1
Archives NC	1

DÉLIBÉRATION

portant approbation du plan de gestion de l'îlot Larégnère

LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'avis du comité pour la protection de l'environnement en date du 14 novembre 2013 ;

Vu l'avis de l'aire Djubéa-Kapume ;

Vu le rapport n°2090-2013/BAPS du 21 octobre 2013,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 9 DECEMBRE 2013, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : Le plan de gestion de la réserve naturelle de l'îlot Larégnère porté en annexe 1 à la présente délibération est approuvé.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.